

13 et 14 Mai 1995

Les 20 ans de la Loi VEIL

XI^{èmes}
journées nationales
d'études
1995
organisées par l'ancic



XI^{èmes}
 Journées nationales
 d'études
 1995

programme

TABLES RONDES :

Histoire de l'avortement : D.Hassoun

Démographie et évolution de l'avortement en France : C. Blayo

L'entretien Pré-IVG : F. Baruch

**L'accompagnement de la femme au cours de l'IVG : N. Marre
F. Panizza**

Statut de l'embryon : C. Birman

ATELIERS :

Contraceptions • Techniques IVG • Information sexuelle

FACULTÉ DE MÉDECINE DE BOBIGNY

Renseignements et inscriptions :

CENTRE DE RÉGULATION DES NAISSANCES JEANNE HUMBERT

HOPITAL AVICENNE 125 route de Stalingrad 93009 Bobigny

Tél : (1) 48 95 57 71 - (1) 48 95 57 74

L'ANCIC vise à :

1) Favoriser l'application de :

- la loi Veil de 1979 légalisant l'avortement en France
- la loi Neiertz de 1992 sur l'entrave à l'interruption de grossesse condamnant principalement la montée des intégrismes et la violence des commandos anti-IVG.

2) Garantir l'application des droits en se dotant des moyens adéquats et en veillant au respect de conditions médicales, morales et de sécurité optimales.

Induisant notamment :

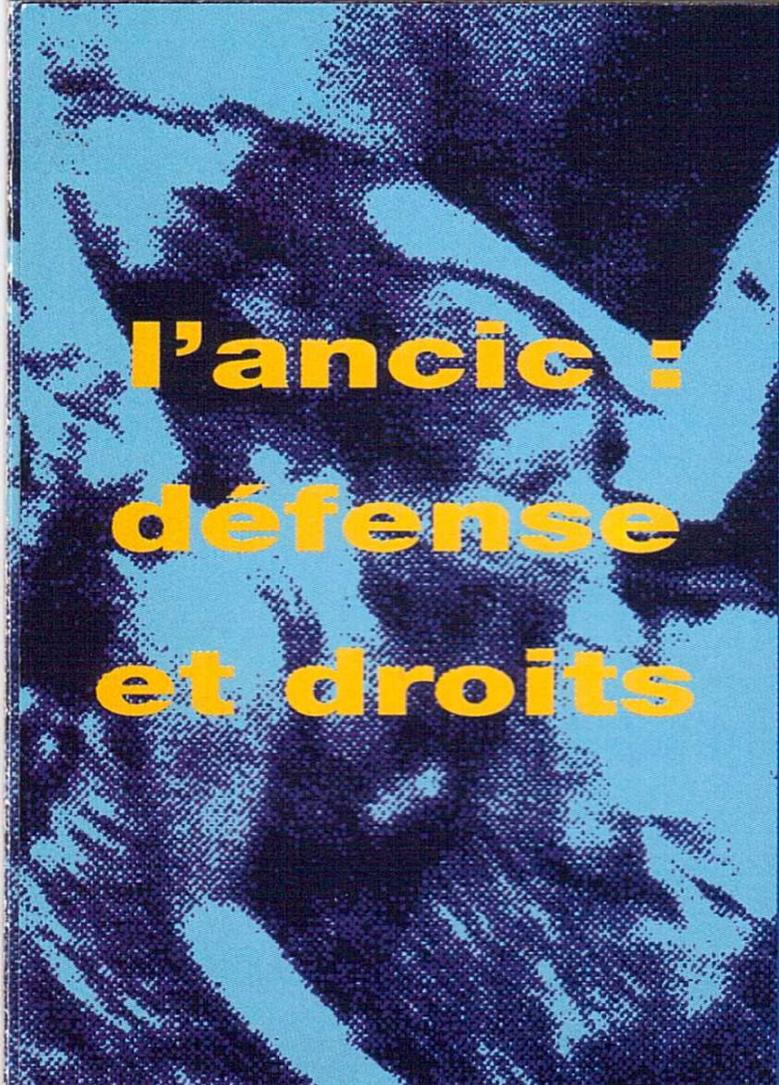
- le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse et de la contraception ;
- l'intégration des Centres de Planification dans les Centres d'IVG et l'extension de leurs missions à la détection précoce des maladies sexuellement transmissibles (Loi Calmat du 23 janvier 1990),

à l'accueil des personnes victimes d'agressions sexuelles, à la prise en charge des stérilisations volontaires féminines et masculines ;

- le développement des possibilités d'accès au secteur public de toutes les femmes en difficulté ;

- l'abrogation des articles 223-12 du Code Pénal et L647 du Code de la Santé Publique faisant peser sur les professionnels la menace de poursuites pénales et maintenant l'avortement dans son statut culturel de délit.

3) Développer les moyens matériels des Centres de Planification et d'IVG, protéger la stabilité professionnelle de leur personnel, favoriser la reconnaissance de leur travail passant par l'obtention d'un statut réel.



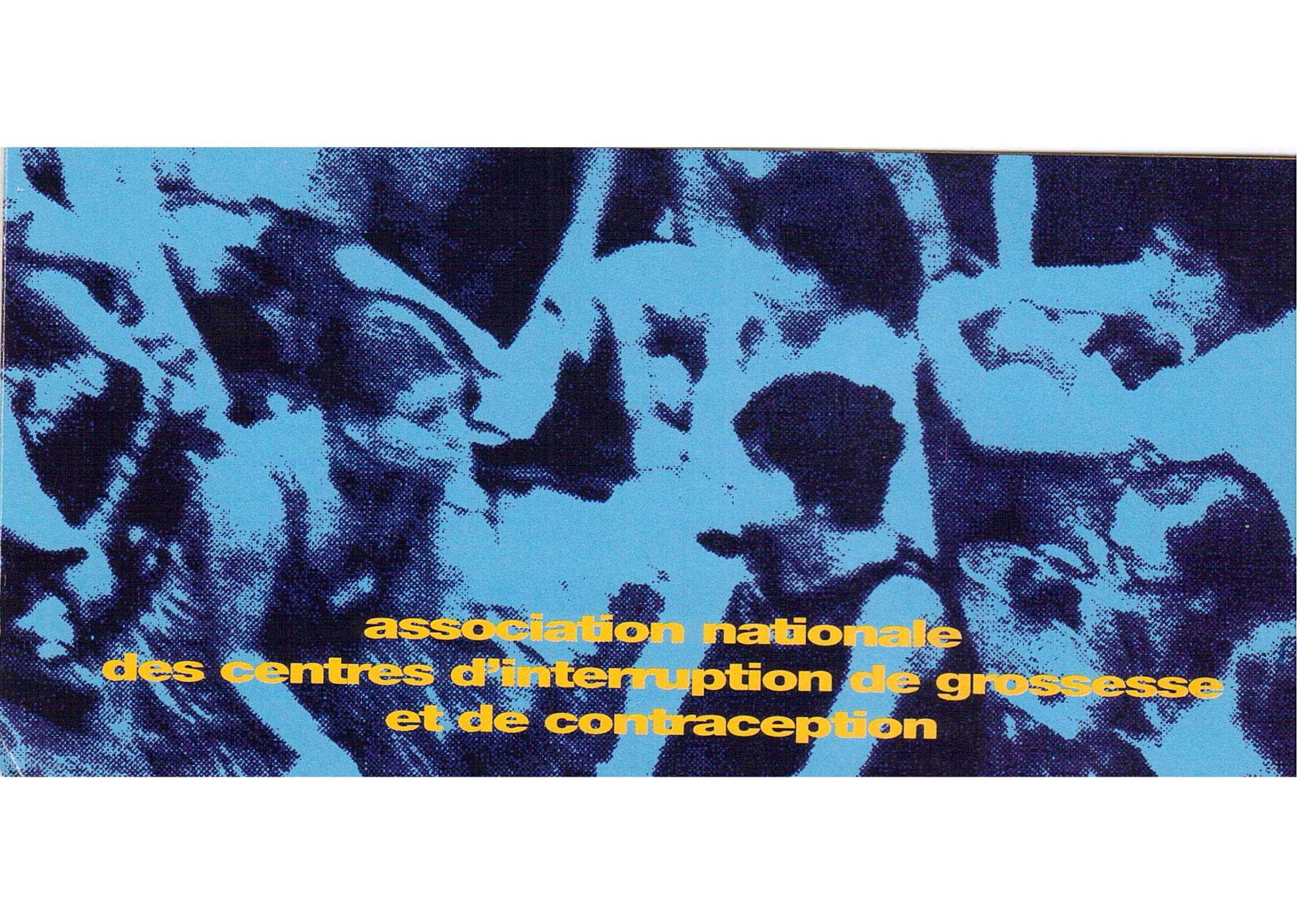
**l'ancic :
défense
et droits**

L'Association Nationale des Centres d'Interruption de Grossesse et de Contraception a été fondée en 1979 suite à la légalisation de l'avortement en France.

Elle réunit des professionnels travaillant dans les Centres de Planification et d'Interruption de Grossesse des secteurs publics et privés : soignants, psychologues, conseillères conjugales et familiales, psychiatres, sage-femmes, médecins...

Sa mission repose sur la défense du droit à l'avortement et à la contraception.

Ensemble, les adhérents de l'ANCIC participent à la réflexion, aux recherches théoriques et pratiques en matière de sexualité, de maîtrise de la procréation, d'éducation sanitaire et d'information sexuelle.



**association nationale
des centres d'interruption de grossesse
et de contraception**

des services

L'ANCIC met à la disposition des professionnels une palette de services :

- de la documentation ;
- des conseils d'ordre professionnel, social ou juridique ;
- des sessions d'enseignement aux techniques et aux avancées scientifiques ;
- l'organisation de Journées d'Etudes Nationales à l'occasion desquelles un grand nombre de professionnels français et étrangers de l'orthogénie mettent en commun leurs expériences respectives pour développer la recherche théorique et médicale sur la contraception et l'avortement.



17 rue du G^e Leclerc 59200 TOURCOING
Tél. et Fax : 20 70 64 75

Annecy

François Patel
Tél. 50 67 50 36

Creil

Paul Cesbron
Tél. 44 25 39 91

Grenoble

Robert Chambrial
Tél. 76 51 57 95

Marseille

Catherine Nègre
Tél. 91 38 37 41

Nantes

Noémi Marre
Tél. 40 84 60 29

Paris

Florence Baruch-Gourden
Tél. (1) 46 78 38 97
Danielle Hassoun
Tél. (1) 48 22 95 59

Roubaix

William Scharfman
Philippe Lefebvre
Tél. 20 99 32 30

Toulouse

Marie-Claude Jourdan
Tél. 61 77 34 69

Tours

Jean-François Ciavaldini
Tél. 47 47 47 43